



**BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE
ISR**

Rapport annuel au 30 Septembre 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif	28
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	37
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	43
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	44
Ventilation de l'actif net par nature de parts	45
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	46
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	47
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	49
Exposition directe sur le marché des devises	50
Exposition directe aux marchés de crédit.....	51
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	52
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	53
Créances et dettes : ventilation par nature.....	54
Frais de gestion, autres frais et charges	55
Engagements reçus et donnés.....	56
Autres informations	57
Détermination et ventilation des sommes distribuables	58
Inventaire.....	66
Inventaire des opérations à terme de devises.....	68

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	69
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	71
Synthèse de l'inventaire	72
Annexe	73

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Revue des marchés – septembre 2023 – septembre 2024

- Le 4^{ème} trimestre 2023 a été marqué par un net rebond des actions mondiales, notamment en novembre et décembre, sur fond de détente des rendements obligataires et de retour au premier plan d'un scénario économique idéal (dit *Goldilocks*). Les investisseurs considèrent que l'économie américaine sera en mesure d'éviter la récession et que le ralentissement significatif de l'inflation vers l'objectif de 2 % permettra à la Réserve fédérale américaine de baisser ses taux directeurs au début du printemps prochain.
 - Sur cette période, les résultats trimestriels des entreprises ont reflété une certaine prudence du fait de la situation économique internationale. On note par ailleurs que de nombreuses entreprises insistent sur la faiblesse de la demande.
 - Concernant le marché des petites et moyennes sociétés européennes, dans le prolongement du fort rebond initié cet été, le secteur immobilier a continué de surperformer, tiré par le ralentissement de l'inflation. La baisse des taux souverains a favorisé le secteur des services aux collectivités. A l'inverse, le secteur de l'énergie affiche une baisse en raison du recul du prix du pétrole.
- Au 1^{er} trimestre 2024 les actions mondiales ont poursuivi leur mouvement haussier, plusieurs indices établissant de nouveaux records malgré un scénario toujours fluctuant au gré des indicateurs économiques. Les investisseurs en actions ont eu tendance à privilégier, malgré tout, une vision assez positive de la croissance et à ne se préoccuper que modérément de la persistance de l'inflation dans les services. Le moment où la première baisse des taux directeurs devrait intervenir a été repoussé mais l'hypothèse d'un assouplissement en 2024 n'a pas été remise en cause.
 - Concernant le marché des petites et moyennes sociétés européennes, si les incertitudes sur l'évolution des taux et les perspectives économiques de la région ont pesé sur leurs performances en janvier et février, celles-ci se sont redressées en mars en raison d'une amélioration des perspectives de croissance mondiales. Dans ce contexte et alors que les taux d'intérêts tardent à baisser, le secteur financier affiche la plus belle progression suivi par les secteurs cycliques tel que le secteur industriel ou le secteur de l'énergie qui progresse en accompagnant la hausse du prix du pétrole. Le secteur de la technologie affiche en revanche la plus mauvaise performance en raison de nombreuses déceptions bénéficiaires sur le segment des semi-conducteurs. Le secteur immobilier consolide après une forte hausse au 4^{ème} trimestre 2023.
- Au 2^{ème} trimestre 2024 les actions mondiales se sont maintenues sur une tendance haussière en raison de la publication de bons résultats des sociétés, de données économiques toujours solides et d'un secteur de la technologie tiré par l'essor de l'intelligence artificielle, (en particulier, les semi-conducteurs).
 - En Europe, les incertitudes liées à la situation politique en France en juin ont fortement pénalisé le marché français. Par ailleurs, les enquêtes auprès des directeurs d'achats (PMI – Purchasing Manager Index) pour juin ont semblé un peu moins favorables que celles observées depuis le début de l'année et cela a pénalisé la performance des sociétés cycliques, en fin de période.
 - Concernant le marché des petites et moyennes sociétés européennes, les secteurs des matériaux et de la consommation discrétionnaire sont en baisse en raison de perspectives décevantes, tandis que le secteur financier progresse %, la baisse des taux anticipée étant globalement retardée. Le secteur de l'énergie progresse en raison d'une stabilisation du prix du pétrole et de programmes d'investissement importants favorables aux sociétés parapétrolières.
- Enfin au 3^{ème} trimestre 2024 les actions mondiales se sont maintenues sur une tendance haussière en raison des anticipations de baisses des taux directeurs et d'une réduction de l'inquiétude sur les niveaux d'inflation. La fin du trimestre, en particulier la dernière semaine de septembre, a été caractérisée par un fort rebond du marché chinois et des marchés émergents en raison d'annonces monétaires et budgétaires ambitieuses de soutien à l'activité en Chine. Ce mouvement a provoqué de fortes rotations boursières au profit des sociétés qui avaient sous-performé dans l'espoir d'une amélioration de leurs perspectives à moyen terme.

- En Europe, les résultats des sociétés sont globalement mitigés avec un ralentissement de la demande, en particulier pour les secteurs de la consommation et de la technologie.
- Concernant le marché des petites et moyennes sociétés européennes, les principales surperformances sectorielles concernent l'immobilier et les services aux collectivités locales (qui profitent de la baisse des taux d'intérêts), ainsi que la consommation non discrétionnaire qui bénéficie des anticipations de bons résultats. Le secteur de l'énergie a connu la plus forte baisse, en revanche. Les doutes sur la demande mondiale et l'aggravation des tensions géopolitiques ont entraîné une évolution heurtée du pétrole, qui se solde par un recul des cours. En fin de mois, des rumeurs ont également fait état d'une prochaine hausse de la production de l'Arabie Saoudite, pesant davantage sur les cours. Enfin le secteur de la technologie est en baisse à la suite des résultats décevants dans le sous-secteur des semi-conducteurs et d'un ralentissement de croissance dans les services informatiques.

Sur la période concernée, le marché européen d'actions « petites et moyennes capitalisations » progresse de +20,28% tandis que les indices de « grandes capitalisations » gagnent +18,8% en Europe et +20,31% dans la zone Euro.

- Entre fin septembre 2023 et fin septembre 2024, sur le segment des petites et moyennes sociétés européennes, les secteurs de l'immobilier, financier et industriel ont progressé de plus de 25% tandis que le secteur de l'énergie a baissé.

Performance du portefeuille : septembre 2023 – septembre 2024

Le fonds BNP PARIBAS MidCap France ISR sur cette période a affiché une hausse de +8,23% sur -performant son indice référence (50% CAC Next20 + 50% CAC Mid60) de +3,32%.

"La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM".

Sur l'ensemble de l'année, la performance relative du fonds a bénéficié de son exposition sur les principales positions mais également de la sous-pondération sur certaines sociétés ou secteurs.

Concernant les sous-expositions, le fonds a bénéficié en termes de performance relative de visions négatives sur plusieurs sociétés dont **Ubisoft** dans le secteur de la communication, **Sartorius Stedim** dans le secteur de la santé, de **Scor** dans le secteur financier, de **Rémy Cointreau** et de **Forvia** dans le secteur de la consommation.

Concernant les principaux paris, la performance du fonds a bénéficié de son exposition sur le secteur immobilier (**Covivio** en particulier), **Amundi** dans le secteur financier, de **Spie** dans le secteur industriel et d'**Accor** dans le secteur de la consommation.

Pendant cette période, les sociétés qui ont confirmé ou revu à la hausse leurs perspectives de croissance ont surperformé et vice versa.

Principaux achats :

- **Klepierre** (secteur immobilier) : spécialisée dans l'immobilier de centres commerciaux, nous avons estimé que la décote de 30% par rapport à l'actif était trop forte au regard de l'amélioration des perspectives de croissance. Par ailleurs le rendement de 8% en termes de dividendes était également attrayant.
- **Nexans** (secteur industriel) : nous avons estimé que le potentiel de croissance de Nexans tiré par les investissements électriques dans le cadre de la transition énergétique nous paraissait sous-évalué par les investisseurs, en particulier dans le segment des câbles hautes tensions pour la transmission d'énergie.
- **Scor** (secteur financier) : nous avons profité de la baisse du cours faisant suite aux annonces d'augmentation des réserves prudentielles aux Etats-Unis pour introduire cette société dans le portefeuille et clôturé un pari négatif par rapport à l'indice de référence. Nous avons estimé que les indications communiquées par les dirigeants quant à l'évolution du bilan et plus particulièrement celui du ratio de solvabilité nous permettait d'en déduire que le dividende ne devrait pas être pénalisé par l'augmentation des réserves évoquées précédemment. Le rendement offert au moment de l'achat était proche de 10%.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

- **Pluxee** (secteur industriel): société spécialisée dans les solutions d'engagement et d'avantages collaborateurs (par exemple les tickets restaurants en France) qui était auparavant une filiale de Sodexo (restauration collective, France). Nous estimons que le potentiel de croissance (de plus de 10%/an) et la génération de trésorerie sont sous-évalués par les investisseurs. Cette société bénéficie d'une croissance des volumes sur le marché des PME et d'un levier opérationnel lui permettant d'augmenter ses marges.
- **Vallourec** (secteur de l'énergie) la société fournit des solutions tubulaires et pipeline pour les secteurs du pétrole, du gaz, de l'hydrogène et de la géothermie. La société devrait afficher une progression de ses marges tirée par une réorganisation initiée en 2022 avec notamment la fermeture des activités les moins rentables. De plus, la génération de cash-flow offre un potentiel de retour à l'actionnaire intéressant une fois son désendettement finalisé.

Principales ventes :

- **Nous avons vendu 2 sociétés introduites dans le CAC 40 : Accor** (secteur de la consommation) et **Vivendi** (secteur de la communication) qui nous paraissaient correctement valorisées au regard des perspectives de croissances anticipées. D'une manière générale, nous conservons les sociétés de tailles moyennes qui rentrent dans le CAC40 uniquement lorsque nous avons des convictions fortes sur les perspectives de croissance et du potentiel de valorisation et vendons systématiquement si ce n'est pas le cas.
- **Alstom** (secteur industriel) et **Worldline** (secteur financier) ont été vendues en raison des dégradations des perspectives de croissance et de risques d'augmentation de capital (en particulier pour Alstom).
- **Edenred** (secteur financier) a été totalement vendue lorsque les craintes réglementaires en France et en Italie sont apparues, en sachant que nous avions auparavant fortement réduit la position en anticipation d'un ralentissement du taux de croissance compte tenu du ralentissement de l'inflation et d'anticipations de baisse des taux monétaires.

Perspectives & stratégie

Nous restons positifs sur les petites et moyennes sociétés françaises et augmentons les expositions du portefeuille aux sociétés qui devraient mieux résister dans un contexte macro-économique incertain. Par exemple :

- Nous privilégions le secteur immobilier (en particulier **Gecina** et **Covivio**), les décotes par rapport à l'actif net par actions et les rendements de plus de 5% nous paraissent attractifs.
- Le secteur financier est également surpondéré avec une préférence pour les sociétés de services financiers (**Amundi**, **Euronext**).
- Dans le secteur industriel, nous privilégions les sociétés sous valorisées en termes de flux de trésorerie telles que **Spie** et **Rexel** ainsi que **Bureau Veritas** qui offre des perspectives de croissance de plus de 10% par avec une valorisation raisonnable.

Changements affectant le fonds

01/03/2024 : changement de dénomination de la SDG BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France qui devient BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

01/12/2023 : informations relatives aux investisseurs américains

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 8.23 % pour la part Classic C.

La performance annuelle s'élève à 8.23 % pour la part Classic D.

La performance annuelle s'élève à 8.98 % pour la part Privilege.

La performance annuelle s'élève à 9.37 % pour la part R.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Paragraphe ABERDEEN

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 3.19 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0,00 €

- dont part non éligible à la réfaction : 3.19 €

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000120404	ACCOR SA	Achat	8 075 011,18
FR0000121964	KLEPIERRE	Achat	4 256 419,71
FR0010411983	SCOR SE	Achat	3 566 933,72
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	3 155 423,56
FR0010340141	ADP	Achat	3 085 081,55

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000120404	ACCOR SA	Vente	8 033 764,22
FR0000120404	ACCOR SA	Vente	7 870 463,17
FR0000127771	VIVENDI SE	Vente	5 579 591,19
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	5 498 678,72
S580987	SYENSQO SA	Vente	5 217 001,14

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE
ISR

Identifiant d'entité juridique : 96950004P4IAGCHMFZ15

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47.2% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en oeuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 99.7%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : 59.7 vs 59.6 (Composition de l'univers : 50% CAC Mid 60 (NR) + 50% CAC Next 20 (NR) -- (EUR)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 47.2%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur	2022*	2023**	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	99.7%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après	60.0 vs 59.5	59.7 vs 59.6	Conforme à l'engagement du produit financier

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible			
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	46.3%	47.2%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la

Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et La Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01.10.2023 au 30.09.2024

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
GECINA SA REIT	Immobilier	5.63%	France
BUREAU VERITAS SA	Industrie	5.12%	France
AMUNDI SA	Finance	5.03%	France
BIOMERIEUX SA	Santé	4.99%	France
SPIE SA	Industrie	4.95%	France
REXEL SA	Industrie	4.46%	France
SODEXO SA	Biens de cons. durables et	4.28%	France
COVIVIO SA REIT	Immobilier	4.21%	France
SOPRA STERIA GROUP SA	Technologie de l'information	4.14%	France
EURONEXT NV	Finance	4.13%	Pays-Bas
EIFPAGE SA	Industrie	3.45%	France
ELIS SA	Industrie	3.43%	France
SEB SA	Biens de cons. durables et	3.28%	France
GETLINK	Industrie	3.02%	France
ACCOR SA	Biens de cons. durables et	3.00%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

**Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

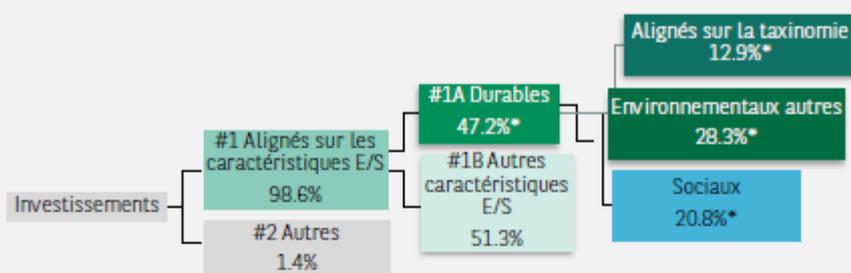
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 98.6%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 47.2% de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxinomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les Investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	27.5%
Finance	14.5%
Biens de cons. durables et services	14.2%
Immobilier	11.3%
Santé	7.7%
Technologie de l'information	7.4%
Matériaux de base	5.8%
Energie	5.8%
Stockage et transport de pétrole et de gaz	2.9%
Pétrole et gaz intégrés	1.9%
Équipement et services pétroliers et gaziers	0.9%
Services de communication	2.2%
Liquidités	1.9%
Services publics	1.5%
Consommation courante	0.2%

Source : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?*

Oui:

Gaz fossile

Énergie nucléaire

Non:

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE sur lesquelles repose le rapport étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

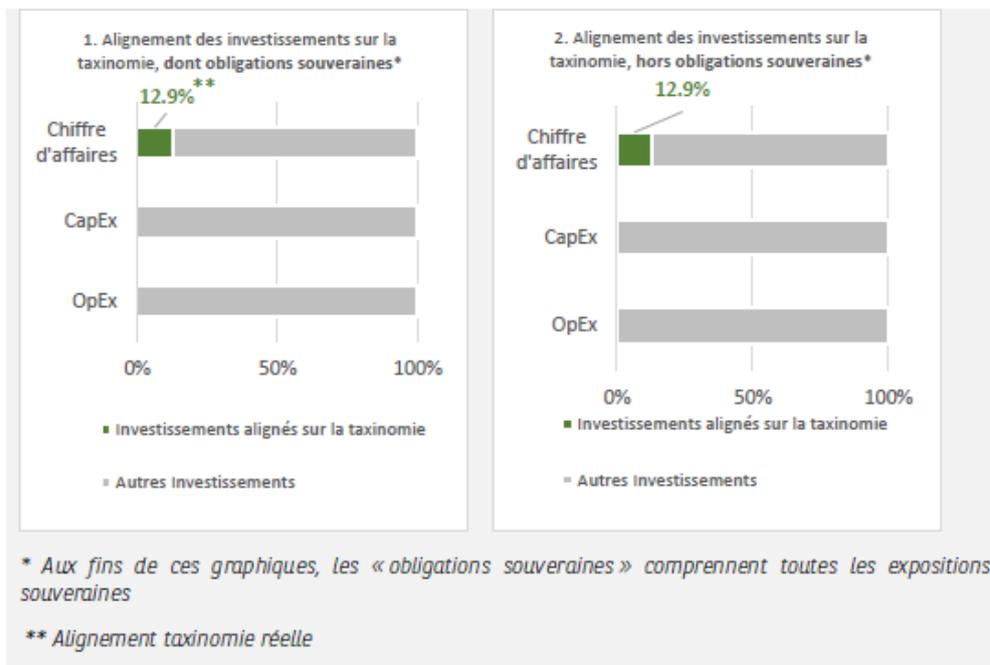
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0% pour les activités transitoires et de 0% pour les activités habilitantes.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

	Chiffre d'affaires
2022*	10.4%
2023**	12.9%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 28.3%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 20.8% du produit financier.



Quels étaient les Investissements Inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la

société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainabilitydocuments/>)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible.

- Le produit financier doit investir au moins 25% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'Indice de référence diffère-t-il d'un Indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des Indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de marché large ?*
Non applicable

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1,332	164,459	51,763

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	184	40,710
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	164	35,724

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2023)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023
OPCVM	192	94
Fonds d'Investissement Alternatifs	299	50

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2023. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;
- 288 collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.
- 54 collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.
- 73 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion déléguées externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

Bilan actif

	Exercice 30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	324,462,328.14
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	324,462,328.14
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	324,462,328.14
Créances et comptes d'ajustement actifs	619,017.04
Comptes financiers	13,864,627.41
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	14,483,644.45
TOTAL ACTIF I+II	338,945,972.59

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif

	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres :	-
Capital	312,363,602.47
Report à nouveau sur revenu net	3,756.67
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	25,804,799.53
Capitaux propres I :	338,172,158.67
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	338,172,158.67
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	773,813.92
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	773,813.92
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	338,945,972.59

Compte de résultat

	Exercice 30/09/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	13,296,091.33
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	127,656.07
Sous-total Produits sur opérations financières	13,423,747.40
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	13,423,747.40
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-5,267,719.14
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-5,267,719.14
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	8,156,028.26

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-343,206.78
Sous-total Revenus nets I = C + D	7,812,821.48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	-15,728,836.50
Frais de transactions externes et frais de cession	-1,110,648.88
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-16,839,485.38
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	640,648.92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-16,198,836.46
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	37,408,726.56
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	37,408,726.56
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-3,217,912.05
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	34,190,814.51
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	25,804,799.53

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle du marché des valeurs moyennes françaises, représenté par l'indice composite (50% CAC Next 20 + 50% CAC Mid 60), intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	153.08	181.34	142.92	155.34	168.13
Actif net (en k EUR)	366,797.15	381,443.00	273,809.81	265,403.23	244,097.20
Nombre de titres					
Parts C	2,396,074.260	2,103,369.919	1,915,731.057	1,708,424.473	1,451,753.874

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-2.14	15.03	-5.26	5.78	-8.04
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.60	1.18	1.71	2.32	3.87

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	130.17	154.21	120.67	129.78	138.48
Actif net (en k EUR)	123,683.33	134,121.32	97,497.26	95,924.69	92,258.87
Nombre de titres					
Parts D	950,098.850	869,696.049	807,922.887	739,123.464	666,214.418

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	1.00	1.45	1.94	3.19
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-1.75	12.78	-4.44	4.81	-6.64
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-0.52	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	147.31	176.35	140.45	154.82	169.32
Actif net (en k EUR)	9,539.35	11,402.11	9,509.02	10.74	11.74
Nombre de titres					
Parts C	64,755.596	64,654.596	67,702.435	69.358	69.358

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-2.05	14.57	-5.16	5.76	-8.07
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.98	2.90	3.42	3.96	5.60

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	155.79	185.86	147.50	161.44	175.94
Actif net (en k EUR)	8,979.30	9,278.59	6,859.01	6,959.93	1,804.34
Nombre de titres					
Parts C	57,633.730	49,921.850	46,500.097	43,109.922	10,255.027

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-2.17	15.37	-5.42	6.00	-8.40
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.47	2.45	2.98	3.56	5.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Synthèse de l'offre de gestion

CATEGORIES DE PARTS	CODES ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	SOUSCRIPTEURS CONCERNES	FRACTIONNEMENT DES PARTS	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS
« Classic » de classe C	FR0010616177	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Principalement personnes physiques	Millièmes	Un millième de part
« Classic » de classe D	FR0010077859	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation				
« X »	FR0011653468	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation		Tous souscripteurs Part destinée aux souscriptions des OPCVM ou des FIA gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas.		
« R »	FR0012182897	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation		Tous souscripteurs Part destinée aux souscriptions des FCP suivants : BNP PARIBAS CONVICTIONS, BNP PARIBAS PROTECTION MONDE, BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE MONDE, BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE PEA, BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE.		
« Privilège » de classe C	FR0013276219	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation		Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (*), et à la gestion sous mandat (GSM)		
« Privilège » de classe D	FR0013327103	Résultat net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 (*), et à la gestion sous mandat (GSM)			

(*) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive MIF 2004/39.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de

remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing*). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE	Actif net déduction faite des OPCVM ou des FIA	Parts « Classic » : 1,40% TTC maximum
		Part « X » : 0% TTC maximum
		Part « R » : 0,35% TTC maximum
		Parts « Privilège » : 0,70 % TTC maximum
FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION	Actif net	Parts « Classic », « X », « R » et « Privilège » : 0,10% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT PRESTATAIRE PERCEVANT LES COMMISSIONS DE MOUVEMENT : SOCIETE DE GESTION	Montant de chaque transaction	- OPCVM ou FIA valeurs françaises : néant - OPCVM ou FIA valeurs étrangères : néant - Actions françaises : 0,48% (minimum : 240 EUR) - Actions étrangères zone OCDE : 0,48% (minimum : 240 EUR) - Actions étrangères hors OCDE : 0,36% (minimum : 240 EUR)
	Par lot	Futures : 12 euros
	Sur primes	Options : 0,72 %
	Montant forfaitaire	Obligations : 60 euros TCN : 60 euros Pensions : 60 euros
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : 360 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	/	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

- Part « Classic » de classe C : Capitalisation
- Part « Classic » de classe D : Distribution
- Part « R » : Capitalisation
- Part « Privilège » de classe C : Capitalisation
- Part « Privilège » de classe D : Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Part « Classic » de classe C : Capitalisation
- Part « Classic » de classe D : Capitalisation
- Part « R » : Capitalisation
- Part « Privilège » de classe C : Capitalisation
- Part « Privilège » de classe D : Capitalisation

Changements affectant le fonds

01/12/2023 : mise en place des mécanismes de Gates et Swing Pricing

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	368,298,575.72
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	5,897,613.72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-63,378,989.85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8,156,028.26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-16,839,485.38
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	37,408,726.56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1,370,310.36
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	338,172,158.67

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/09/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	29,937.074
Nombre de titres rachetés	286,607.673
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	6,443.766
Nombre de titres rachetés	79,352.812
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	824.346
Nombre de titres rachetés	33,679.241
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	0.31
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010077859	CLASSIC D	Distribution	EUR	92,258,868.85	666,214.418	138.48
FR0010616177	CLASSIC C	Capitalisation	EUR	244,097,203.56	1,451,753.874	168.13
FR0012182897	R	Capitalisation	EUR	11,744.30	69.358	169.32
FR0013276219	Privilege	Capitalisation	EUR	1,804,341.96	10,255.027	175.94

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	NL	BE	AT	LU
Actif						
Actions et valeurs assimilées	324,462.33	286,924.03	19,618.40	9,859.52	6,280.45	1,779.93
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	324,462.33					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL						

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,864.63	-	-	-	13,864.63
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	13,864.63

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,864.63	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	13,864.63	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 30 Septembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/09/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	605,769.04
Coupons à recevoir	13,248.00
TOTAL DES CREANCES	619,017.04
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	486,089.46
Autres créditeurs divers	287,724.46
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	773,813.92

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,809,732.82	1.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,413,971.19	1.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	50.78	0.45
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	43,964.35	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/09/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	5,632,445.29
Sommes distribuables au titre du revenu net	5,632,445.29
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	5,632,445.29
Total	5,632,445.29
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11,684,550.36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-11,684,550.36
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-11,684,550.36
Total	-11,684,550.36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	3,756.67
Revenus nets	2,126,386.74
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,130,143.41
Affectation	
Distribution	2,125,223.99
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,919.42
Capitalisation	-
Total	2,130,143.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	666,214.418
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3.19
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4,427,534.07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-4,427,534.07
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-4,427,534.07
Total	-4,427,534.07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	388.91
Sommes distribuables au titre du revenu net	388.91
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	388.91
Total	388.91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-560.39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-560.39
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-560.39
Total	-560.39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	53,600.54
Sommes distribuables au titre du revenu net	53,600.54
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	53,600.54
Total	53,600.54
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-86,191.64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	-86,191.64
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-86,191.64
Total	-86,191.64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				324,462,328.14	95.95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				324,462,328.14	95.95
ADP Construction et matériaux de construction	35,897.00	115.30	EUR	4,138,924.10	1.22
ALTEN SA Construction et matériaux de construction	19,003.00	100.10	EUR	1,902,200.30	0.56
AMUNDI SA Autres organismes de credit	250,415.00	67.05	EUR	16,790,325.75	4.97
ARKEMA Produits Chimique	76,533.00	85.50	EUR	6,543,571.50	1.93
BIOMERIEUX Produits pharmaceutiques	177,861.00	107.60	EUR	19,137,843.60	5.66
BUREAU VERITAS SA Services divers	729,363.00	29.78	EUR	21,720,430.14	6.42
COVIVIO Immobilier et logement	273,177.00	54.55	EUR	14,901,805.35	4.41
EIFFAGE Construction et matériaux de construction	113,977.00	86.64	EUR	9,874,967.28	2.92
ELIS SA - W/I Services divers	428,457.00	18.74	EUR	8,029,284.18	2.37
EURAZEO SE Private equity	127,793.00	73.75	EUR	9,424,733.75	2.79
EURONEXT NV - W/I Autres organismes de credit	164,691.00	97.45	EUR	16,049,137.95	4.75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA Distribution Energie	81,606.00	126.70	EUR	10,339,480.20	3.06
GECINA SA Immobilier et logement	177,792.00	103.40	EUR	18,383,692.80	5.44
GETLINK SE Transports et matériel de transport	597,580.00	16.02	EUR	9,573,231.60	2.83
IPSEN Produits pharmaceutiques	92,757.00	110.50	EUR	10,249,648.50	3.03
IPSOS Publicité - Communication	70,593.00	56.45	EUR	3,984,974.85	1.18
KLEPIERRE Immobilier et logement	390,002.00	29.44	EUR	11,481,658.88	3.40
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM Divertissement	187,280.00	36.94	EUR	6,918,123.20	2.05
NEXANS SA Electrique - Electronique	69,734.00	131.60	EUR	9,176,994.40	2.71
OMV AG Distribution Energie	163,724.00	38.36	EUR	6,280,452.64	1.86

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PLUXEE NV Services divers	188,471.00	18.94	EUR	3,569,263.80	1.06
REXEL SA Distribution - Commerce	735,877.00	25.97	EUR	19,110,725.69	5.65
RUBIS Distribution Energie	160,252.00	24.52	EUR	3,929,379.04	1.16
S.O.I.T.E.C. Electrique - Electronique	15,223.00	89.60	EUR	1,363,980.80	0.40
SCOR SE Assurances	264,696.00	20.06	EUR	5,309,801.76	1.57
SEB SA Distribution - Commerce	71,124.00	102.50	EUR	7,290,210.00	2.16
SES Télécommunication	395,715.00	4.50	EUR	1,779,926.07	0.53
SODEXO SA Biens de consommation	196,083.00	73.65	EUR	14,441,512.95	4.27
SOLVAY SA Produits Chimique	280,100.00	35.20	EUR	9,859,520.00	2.92
SOPRA STERIA GROUP Bureau	78,046.00	188.40	EUR	14,703,866.40	4.35
SPIE SA - W/I Construction et matériaux de construction	511,528.00	34.30	EUR	17,545,410.40	5.19
VALEO Machines et Véhicules	137,358.00	10.82	EUR	1,486,213.56	0.44
VALLOUREC SA Valeurs industrielles diverses	195,484.00	13.59	EUR	2,655,650.14	0.79
VERALLIA Industrie d'emballage et papier	133,612.00	26.28	EUR	3,511,323.36	1.04
WENDEL Holdings et sociétés financières	32,724.00	91.80	EUR	3,004,063.20	0.89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
REMY COINTREAU SA RTS Biens de consommation	6,624.00	-	EUR	-	-
Créances				619,017.04	0.18
Dettes				-773,813.92	-0.23
Autres comptes financiers				13,864,627.41	4.10
TOTAL ACTIF NET			EUR	338,172,158.67	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

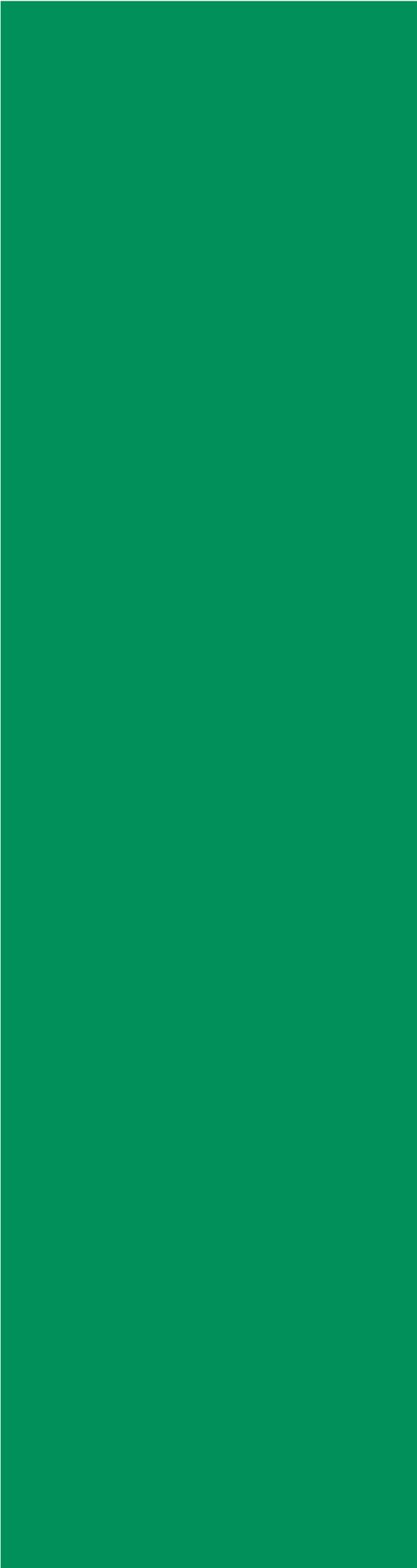
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	324,462,328.14
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	14,483,644.45
Autres passifs (-)	773,813.92
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	338,172,158.67

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



**BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE
ISR**

Rapport annuel au 29 Septembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	367,366,569.10	380,348,525.73
Actions et valeurs assimilées	350,029,751.63	380,348,525.73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	350,029,751.63	380,348,525.73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	17,336,817.47	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	17,336,817.47	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	3,966,811.45	317,689.95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3,966,811.45	317,689.95
Comptes financiers	20.28	7,686,266.64
Liquidités	20.28	7,686,266.64
TOTAL DE L'ACTIF	371,333,400.83	388,352,482.32

Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	349,026,700.81	397,110,081.60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	3,835.19	6,977.23
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13,703,763.36	-14,273,950.71
Résultat de l'exercice (a,b)	5,564,276.36	4,831,993.20
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	368,298,575.72	387,675,101.32
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3,034,825.11	677,381.00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3,034,825.11	677,381.00
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	371,333,400.83	388,352,482.32

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	11,435,758.22	12,090,153.44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,225.48	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	218,802.50	-
TOTAL I	11,658,786.20	12,090,153.44
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-110,887.46
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-110,887.46
Résultat sur opérations financières (I + II)	11,658,786.20	11,979,265.98
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5,934,313.33	-7,037,764.35
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	5,724,472.87	4,941,501.63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-160,196.51	-109,508.43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	5,564,276.36	4,831,993.20

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière

- 1.40 % TTC maximum pour la part Classic de classe C et D
- 0 % TTC maximum pour la part X
- 0.35 % TTC maximum pour la part R
- 0.70 % TTC maximum pour la part Privilege de classe C et D

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des OPCVM ou des FIA. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- Parts « Classic », « X », « R » et « Privilege » : 0,10% TTC maximum de l'actif net

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

- Part « Classic » de classe C : Capitalisation
- Part « Classic » de classe D : Distribution
- Part « R » : Capitalisation
- Part « Privilege » de classe C : Capitalisation
- Part « Privilege » de classe D : Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Part « Classic » de classe C : Capitalisation
- Part « Classic » de classe D : Capitalisation
- Part « R » : Capitalisation
- Part « Privilege » de classe C : Capitalisation
- Part « Privilege » de classe D : Capitalisation

Changements affectant le fonds

A compter du 31/08/2023 : Modification des souscripteurs de la catégorie de Parts Privilege.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	387,675,101.32	536,245,019.78
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	9,639,028.29	17,665,769.23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-62,546,588.99	-58,322,576.84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40,166,500.35	17,766,001.75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-23,647,727.56	-30,198,730.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2,710,849.55	-2,093,908.28
Différences de change	0.01	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15,139,974.15	-97,491,442.56
Différence d'estimation exercice N	-22,431,244.20	-37,571,218.35
Différence d'estimation exercice N-1	37,571,218.35	-59,920,224.21
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1,141,335.17	-836,532.69
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5,724,472.87	4,941,501.63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	368,298,575.72	387,675,101.32

Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	17,336,817.47
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	51,739.114	
Nombre de titres rachetés	259,045.698	
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	8,408.134	
Nombre de titres rachetés	77,207.557	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	67,633.077	
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,658.784	
Nombre de titres rachetés	5,048.959	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	7.98	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	4,326,467.01	1.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,546,169.99	1.49
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,722.46	0.43
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	58,953.87	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

Exercice
29/09/2023

Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	3,944,041.45
Coupons à recevoir	22,770.00
TOTAL DES CREANCES	3,966,811.45
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	506,454.91
Autres créditeurs divers	2,528,370.20
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	3,034,825.11

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20.28
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20.28	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Septembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,976,076.81	3,292,169.49
Total	3,976,076.81	3,292,169.49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,976,076.81	3,292,169.49
Total	3,976,076.81	3,292,169.49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9,882,072.21	-10,082,984.50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	9,882,072.21	-10,082,984.50
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	9,882,072.21	-10,082,984.50
Total	9,882,072.21	-10,082,984.50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3,835.19	6,977.23
Résultat	1,434,232.12	1,168,703.18
Total	1,438,067.31	1,175,680.41
Affectation		
Distribution	1,433,899.52	1,171,488.19
Report à nouveau de l'exercice	4,167.79	4,192.22
Capitalisation	-	-
Total	1,438,067.31	1,175,680.41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	739,123.464	807,922.887
Distribution unitaire	1.94	1.45
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,562,443.87	-3,589,158.81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3,562,443.87	-3,589,158.81
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3,562,443.87	-3,589,158.81
Total	3,562,443.87	-3,589,158.81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	275.12	232,140.58
Total	275.12	232,140.58
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	275.12	232,140.58
Total	275.12	232,140.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	399.80	-349,532.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	399.80	-349,532.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	399.80	-349,532.35
Total	399.80	-349,532.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	153,692.31	138,979.95
Total	153,692.31	138,979.95
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	153,692.31	138,979.95
Total	153,692.31	138,979.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	258,847.48	-252,275.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	258,847.48	-252,275.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	258,847.48	-252,275.05
Total	258,847.48	-252,275.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	166.97	153.08	181.34	142.92	155.34
Actif net (en k EUR)	662,142.48	366,797.15	381,443.00	273,809.81	265,403.23
Nombre de titres					
Parts C	3,965,493.185	2,396,074.260	2,103,369.919	1,915,731.057	1,708,424.473

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.93	-2.14	15.03	-5.26	5.78
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	4.23	-0.60	1.18	1.71	2.32

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	145.74	130.17	154.21	120.67	129.78
Actif net (en k EUR)	149,473.04	123,683.33	134,121.32	97,497.26	95,924.69
Nombre de titres					
Parts D	1,025,584.618	950,098.850	869,696.049	807,922.887	739,123.464

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	3.70	-	1.00	1.45	1.94
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-0.82	-1.75	12.78	-4.44	4.81
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-0.52	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	159.03	147.31	176.35	140.45	154.82
Actif net (en k EUR)	10,329.73	9,539.35	11,402.11	9,509.02	10.74
Nombre de titres					
Parts C	64,952.878	64,755.596	64,654.596	67,702.435	69.358

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.86	-2.05	14.57	-5.16	5.76
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	5.57	0.98	2.90	3.42	3.96

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	168.77	155.79	185.86	147.50	161.44
Actif net (en k EUR)	29,916.97	8,979.30	9,278.59	6,859.01	6,959.93
Nombre de titres					
Parts C	177,255.793	57,633.730	49,921.850	46,500.097	43,109.922

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.93	-2.17	15.37	-5.42	6.00
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	5.33	0.47	2.45	2.98	3.56

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				350,029,751.63	95.04
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				350,029,751.63	95.04
ACCOR SA	559,167.00	31.94	EUR	17,859,793.98	4.85
ADP	13,176.00	111.90	EUR	1,474,394.40	0.40
ALSTOM	362,446.00	22.60	EUR	8,191,279.60	2.22
ALTEN SA	82,811.00	124.60	EUR	10,318,250.60	2.80
AMUNDI SA	339,639.00	53.35	EUR	18,119,740.65	4.92
ARKEMA	196,863.00	93.56	EUR	18,418,502.28	5.00
BIOMERIEUX	153,842.00	91.82	EUR	14,125,772.44	3.84
BUREAU VERITAS SA	723,110.00	23.51	EUR	17,000,316.10	4.62
COVIVIO	232,082.00	42.10	EUR	9,770,652.20	2.65
EDENRED	194,003.00	59.28	EUR	11,500,497.84	3.12
EIFFAGE	150,472.00	90.04	EUR	13,548,498.88	3.68
ELIS SA - W/I	707,012.00	16.66	EUR	11,778,819.92	3.20
EURAZEO SE	102,638.00	56.45	EUR	5,793,915.10	1.57
EURONEXT NV - W/I	146,155.00	66.00	EUR	9,646,230.00	2.62
FORVIA	266,306.00	19.61	EUR	5,222,260.66	1.42
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	77,248.00	116.50	EUR	8,999,392.00	2.44
GECINA SA	234,690.00	96.75	EUR	22,706,257.50	6.17
GETLINK SE	750,709.00	15.11	EUR	11,343,212.99	3.08
IPSEN	27,731.00	124.20	EUR	3,444,190.20	0.94
IPSOS	70,593.00	43.54	EUR	3,073,619.22	0.83
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	67,613.00	30.80	EUR	2,082,480.40	0.57
OMV AG	100,586.00	45.32	EUR	4,558,557.52	1.24
REMY COINTREAU	7,590.00	115.65	EUR	877,783.50	0.24
REXEL SA	451,529.00	21.30	EUR	9,617,567.70	2.61
RUBIS	225,438.00	21.24	EUR	4,788,303.12	1.30
S.O.I.T.E.C.	58,697.00	157.75	EUR	9,259,451.75	2.51
SEB SA	90,408.00	88.65	EUR	8,014,669.20	2.18
SES	731,464.00	6.20	EUR	4,531,419.48	1.23
SODEXO SA	145,922.00	97.52	EUR	14,230,313.44	3.86
SOLVAY SA	89,240.00	104.85	EUR	9,356,814.00	2.54
SOPRA STERIA GROUP	70,996.00	195.90	EUR	13,908,116.40	3.78
SPIE SA - W/I	461,988.00	27.52	EUR	12,713,909.76	3.45
VALEO	375,044.00	16.33	EUR	6,124,468.52	1.66

BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VERALLIA	224,821.00	37.28	EUR	8,381,326.88	2.28
VIVENDI SE	941,537.00	8.30	EUR	7,810,990.95	2.12
WENDEL	55,456.00	75.05	EUR	4,161,972.80	1.13
WORLDLINE SA - W/I	273,021.00	26.65	EUR	7,276,009.65	1.98
Titres d'OPC				17,336,817.47	4.71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				17,336,817.47	4.71
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	744.022	23,301.49	EUR	17,336,817.47	4.71
Créances				3,966,811.45	1.08
Dettes				-3,034,825.11	-0.82
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				20.28	-
TOTAL ACTIF NET			EUR	368,298,575.72	100.00